

المملكة المغربية



وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية و المياه والغابات

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME
DU DEVELOPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS

قطاع الصيد البحري

DEPARTEMENT DE LA PECHE MARITIME

20 JUL. 2020

16/20

Rabat, le.....

MONSIEUR L'INSPECTEUR GENERAL
MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS CENTRAUX
MADAME LA DIRECTRICE GENERALE DE L'ONP
MONSIEUR LE DIRECTEUR DE L'INRH
MADAME LA DIRECTRICE DE L'ANDA
MESSIEURS LES DELEGUES DES PECHEES MARITIMES
MESSIEURS LES DIRECTEURS DES ETABLISSEMENTS
DE FORMATION MARITIME
MESDAMES ET MESSIEURS LES MEMBRES DU COMITE CENTRAL
ET DES COMITES REGIONAUX DE LA PECHE MARITIME
DE VIGILANCE COVID-19

Objet : Déploiement du Protocole spécifique des Mesures de Sécurité Sanitaire à mettre en place pour la Prévention des Risques liés à la Pandémie de la Covid-19 au niveau du secteur de la pêche maritime.

Dans le cadre de la consolidation des mesures générales de protection sanitaires Covid-19 déjà mises en place par les pouvoirs publics depuis le déclenchement de l'état d'urgence sanitaire, d'une part, et en complément aux guides de sensibilisation spécifiques élaborés par ce département au profits des différents acteurs de la chaîne de valeur pêche, d'autre part, j'ai l'honneur de vous adresser, ci-attaché, le protocole de protection sanitaire spécifique au secteur de la pêche maritime et toutes ses composantes.

Ce protocole élaboré par un consultant agréé regroupe l'ensemble des procédures de protection sanitaire Covid-19 au niveau de de tous les maillons constituant la chaîne de valeur « pêche ». Il est conforme aux normes sanitaires décrétées par les instances internationales spécialisées et par les autorités publiques compétentes.

9

Ainsi et complément aux initiatives déjà engagées par ce département en matière de sensibilisation et vulgarisation sanitaire Covid-19 au niveau de l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur, ce protocole s'appliquera-t-il durant la période actuelle et tout particulièrement pour préparer la levée progressive de l'état d'urgence sanitaire aux mêmes niveaux, à savoir :

- La Flotte de pêche avec ses trois segments (artisanal, côtier et industriel),
- Les Unités de manipulation, de traitement, de transformation et d'entreposage des produits de mer,
- Le transport des produits de la mer,
- Les halles au poisson et les marchés de gros,
- Le Siège du Département de la Pêche Maritime,
- Les Délégations des Pêches Maritimes,
- Les Sous délégations des Pêches Maritimes,
- Les Etablissements de formation maritime,
- Les Points de débarquement aménagés et les villages de pêcheurs,
- Les Antennes médicales,
- Les Navires écoles,
- Les Vedettes de sauvetage, et
- Le Centre National de coordination du sauvetage des vies humaines en mer.

A cet égard, je vous prie de bien vouloir veiller à l'application des procédures détaillées dans ledit protocole et assurer la plus large diffusion de son contenu auprès de tous les intervenants.

Ce document sera également inséré sous support électronique au niveau du portail Internet et Intranet du département.

La Secrétaire Générale
Signé: Mme. Talia DRIOUICH